

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°18/111

Convention Opérationnelle entre la Commune de Rivas et l'EPORA Secteur bourg – Rue de la Loire


Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,


2, avenue Grüner – CS 32902
42029 St-Étienne Cedex 1
T. 04 77 47 47 50
F. 04 77 47 47 98
—
www.epora.fr

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n° 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n° 18/008 du CA en date du 9 mars 2018

Sur proposition du Président,

- Prend acte du projet de la commune visant à renforcer sa centralité avec un nouveau quartier d'habitat, un commerce et un espace public qui présente un déficit foncier prévisionnel évalué à 770 000 € HT environ, le montant prévisionnel des travaux étant quant à lui évalué à 275 000 € HT,
- Compte-tenu de l'intérêt du projet de requalification, qui vise à permettre la production de logements locatifs sociaux, considère justifié que l'EPORA participe financièrement à la prise en charge du déficit foncier,
- Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Rivas et l'EPORA, relative au secteur Bourg – Rue de la Loire,
- Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par Interim  Pour le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône par délégation,
Alain KEBHARO
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration 
Hervé REYNAUD

18 OCT. 2018